

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 28 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Isabelle GASSELIN**, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 22 mars 2019

PRESENTS : Mme Isabelle GASSELIN, M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, M. Eric SICAULT et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.

Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, Mme Nadine GAGNEBIEN, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU.

ABSENTS: Mme Evelyne BERNOS, M. Nicolas DUPIN et Mme Pierrette DUPRÉ (pouvoir à Mme Stéphanie GRIGAA)

Secrétaire : M. Pascal COLART

La séance a débuté à 19 h 30

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 février 2019

<p>Convention tripartite Entre Loir-et-Cher Logement, L'association « ensemble et solidaires » Et la Commune de LA FERTE-IMBAULT</p>
--

Mme le Maire rend compte de son entrevue avec M. Michel POITEVIN, Président de l'Association fertoise « Ensemble et solidaires » en recherche d'une salle, dans le cadre de leurs activités culturelles et de loisirs qu'ils souhaitent mettre en place de façon régulière.

Cette association ayant pour but d'aider les retraités et les personnes âgées à lutter contre l'isolement, favorise par son dynamisme la vie du village.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose que la Commune s'associe à cette démarche en soutenant leur demande de salle auprès de la société immobilière Loir-et-Cher Logement qui dispose de locaux inoccupés, situés rue des Pellois et destinés aux locataires des habitations à mobilité réduite.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Charge Mme le Maire de solliciter auprès de la société Loir-et-Cher Logement une demande d'utilisation des locaux au profit de l'association « Ensemble et Solidaires ».
- Autorise Mme le Maire à signer une convention tripartite précisant les modalités de cette mise à disposition, à titre gratuit, des locaux au profit de « Ensemble et Solidaires ».

<p>DEMANDE DE SUBVENTION AU PROFIT DU COLLE GE DE SALBRIS VOYAGES SCOLAIRES 2019</p>

Mme le Maire présente les demandes de participation communale aux voyages scolaires de la part du collège Gaston Jollet de Salbris. Les deux tableaux listent les élèves de la commune, inscrits à participer à ces deux voyages mais la variante se situe de la façon suivante :

- Le premier tableau d'un montant de **320,00 € (24 € par élève)** en considérant que la sortie en Normandie est à caractère culturel
- Le deuxième tableau d'un montant de **450,00 € (50 € par élève)** si elle est classée comme un séjour linguistique puisque les enseignants d'Anglais y sont associés avec une visite de l'Île de Jersey.

Aussi, Madame le Maire propose de statuer sur ces deux versions.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 50 € par élève soit 450 € au total.

<p>AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL ACQUISITION D'UNE PARCELLE</p>

Mme le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance des plans actuels du cimetière en faisant remarquer que les places disponibles sont très limitées et qu'il va être nécessaire d'envisager son agrandissement dans les délais les plus courts.

Considérant que le cimetière actuel, tel qu'il est présenté ne peut suffire aux besoins de la commune et que son agrandissement est donc indispensable ;

Considérant que la procédure entamée depuis quelques mois consistant à relever les tombes abandonnées n'apporte pas un nombre suffisant d'emplacements dans un proche avenir ;

Considérant que l'agrandissement nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain jouxtant au cimetière actuel

Le Conseil municipal,

- Accepte l'agrandissement du cimetière.
- Est favorable à l'acquisition d'un terrain jouxtant le cimetière actuel.

<p>CIMETIERE COMMUNAL PLAQUETTES NOMINATIVES ET COMMEMORATIVES</p>

Mme le Maire rappelle la délibération du 26 janvier 2019 portant sur l'identité du défunt qui pourra être notée sur une plaquette nominative avec la précision du nom « de jeune fille » pour les femmes mariées.

S'agissant d'une expression, il convient, en matière d'état-civil, d'utiliser le terme « nom patronymique », celui qui figure sur l'acte de naissance.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Charge Mme le Maire de rectifier ce terme sur le règlement du cimetière.

<p>CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS CERIG</p>
--

Mme le Maire présente le contrat de maintenance regroupant les logiciels de comptabilité – gestion des immobilisations – Gestion de la paye et de la DADS-U, du cimetière – des élections – des emprunts et de la gestion électronique des documents par CERIGED.

Le coût de cette maintenance est de 1 004,94 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer ce contrat de maintenance d'un montant de 1 004,94 € HT pour une durée de 3 ans.

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION
POUR LA VISITE MEDICALE**

Mme le Maire présente la convention n°16P.3019 concernant la visite médicale d'un agent contractuel de droit privé, M. Quentin GAULE embauché en tant qu'apprenti.

Pour l'année 2019, un forfait de 73,00 € est demandé par agent par le Centre départemental de gestion comme il est stipulé dans la convention.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention n°16P.3019 avec le Centre de Gestion.

**CONTRAT DE VERIFICATIONS
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE GAZ
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

M. Pascal Colart, Maire adjoint présente les tableaux récapitulatifs des 2 offres relatives à la vérification périodique des installations électriques et de gaz se trouvant dans tous les bâtiments communaux

ENTREPRISE	VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (TTC)	VERIFICATIONS INSTALLATIONS DE GAZ (TTC)	RAPPORT PAPIER P/ BATIMENT	TOTAL En TTC
QUALICONSULT	2 580,00 € TTC	516,00 € TTC	50 €	3 096,00 €
SOCOTEC	900,00 € TTC	252,00 € TTC	OFFERT	1 152,00 €
APAVE	3 246,62 TTC	1 384,14 € TTC	OFFERT	4 630,76 €

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vérification périodique de chacune des 2 propositions,

Le Conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant total s'élevant à **1 152,00 € TTC** pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

JUMELAGE AVEC LES MARTINIQUAIS

Dans le cadre de la préparation du jumelage avec la commune de «L'Ajoupa Bouillon» de la Martinique, des Bouillonnais seront de passage sur la commune afin à tisser des liens avec la municipalité de La Ferté-Imbault.

En vue de les accueillir dans un environnement digne de notre territoire solognot, Mme le Maire propose que la Commune prenne en charge leur hébergement ainsi que leurs repas lors de leur prochain séjour.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Donne un avis favorable pour la prise en charge des dépenses d'hébergement et de restauration concernant toute la durée de leur séjour.

**PROPOSITION DE COACHING
POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Mme le Maire rend compte de son entrevue avec Christelle CHERRIER, venue lui présenter sa nouvelle activité en tant que coaching personnel.

Cette dernière propose un accompagnement de la personne dans sa vie professionnelle ou personnelle, visant à l'aider si elle le souhaite à se sortir d'une situation de stress sans avoir réussi à le faire par ses propres moyens.

Un premier entretien préalable permettrait de définir les objectifs à atteindre avant de déterminer la méthodologie et le nombre de séances nécessaires à sa mise en place, le but étant d'apporter du bien être au travail par la maîtrise de son stress et de ses émotions.

Les séances, soumises au secret professionnel, se dérouleraient en toute confidentialité pendant le temps de travail de l'agent au tarif de 40 € pour l'entretien préalable et de 50 € pour les suivantes. La démarche se veut individuelle et ne sera en aucun cas imposée par l'employeur.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Donne son accord sur le principe de mettre en place un plan d'actions pour le bien-être au travail.

**TIRAGE AU SORT DE 3 PERSONNES
POUR LE JURY D'ASSISES DE 2020**

1. **Mme Annie BARNABE**
2. **Mme Valérie BLIN épouse MICHOUX**
3. **Mme Jeanine VIGNAL épouse MICHAUT**

Fin de séance à 20 h 41

Affiché le 29 mars 2019

Le Maire,

Isabelle Gasselin

LISTE DES MEMBRES PRESENTS A LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Février 2019 à 19h30

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
GASSELIN Isabelle	MAIRE	
COLART Pascal	premier adjoint	
GATESOUBE Gérard	deuxième adjoint	
SICAULT Eric	troisième adjoint	
GRIGAA Stéphanie	quatrième adjoint	
BERNOS Evelyne	conseillère municipale	
BOURGOIN Karine	conseillère municipale	
DUGAND Maria-Victoria	conseillère municipale	
DUPIN Nicolas	conseiller municipal	
DUPRÉ Pierrette	conseillère municipale	
GAGNEBIEN Nadine	conseillère municipale	
MAIGNAN Robert	conseiller municipal	
ROUSSEAU Isabelle	conseillère municipale	